

DÉPARTEMENT  
DE L'ESSONNE  
Arrondissement de  
Palaiseau  
Canton d'Arpajon

N°	2023	061	7
----	------	-----	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 7 décembre 2023	L'an deux mille vingt-trois, le 13 décembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 7 décembre 2023	<b>Étaient présents :</b> M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, MME BOURDAIS, M. MONROIG, MME RAFOUJAULT, M. SIPA, M. GOUSSEFF, MME CHARREAU, MME MERTZ, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE et M. FRIMON-RICHARD formant la majorité des membres en exercice.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	
EN EXERCICE : 26	<b>Absents représentés :</b> MME MILLER par M. MATT, M. DELAHAIE par MME DELAVOIX et M. LEDUC par M. LEHMANN
PRÉSENTS : 19	<b>Absents excusés :</b> M. PICARD et M. JACQUIN
VOTANTS : 22	<b>Absents :</b> M. BETTI et MME TISSOT MME RAFOUJAULT a été élue secrétaire de séance.

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION  
À L'ASSOCIATION ARPAJON RUGBY XV SECTION « BABY RUGBY » D'UNE SALLE AU GYMNASE  
JEAN CHEVANCE**

Madame DELAVOIX, Maire Adjointe chargée des Associations et du Patrimoine, expose à l'Assemblée que l'Association ARPAJON RUGBY XV, souhaite disposer d'une salle pour pratiquer le Baby Rugby avec des jeunes enfants.

Il est proposé de mettre à disposition de la section Baby Rugby, la salle au Gymnase, 1 heure par semaine le samedi matin,

Une convention doit être établie, celle-ci précise les modalités de la mise à disposition et notamment qu'elle est conclue pour 3 ans à titre gracieux.

Par ailleurs, l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée par la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 et relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations dispose que les associations bénéficiaires de subventions (ou de mise à disposition gratuite de locaux ou matériels) doivent s'engager par la souscription d'un contrat d'engagement républicain, auquel l'Association ARPAJON RUGBY XV, section « Baby Rugby » doit adhérer.

**Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.**

**Le Conseil Municipal,**

VU la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

VU l'article 27 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU l'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 091-219102076-20231213-ACTE20230617-DE



VU le contrat d'engagement républicain,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'établir une convention avec l'Association ARPAJON RUGBY XV, section « Baby Rugby » pour l'occupation d'une salle au Gymnase sis 23 Bis Rue Théophile le Tiec 91520 Egly, fixant les modalités d'utilisation du dit local,

**CONSIDÉRANT** que l'Association ARPAJON RUGBY XV est une association à but non lucratif qui concourt à la satisfaction de l'intérêt général,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention de mise à disposition d'une salle au Gymnase sis 23 Bis Rue Théophile le Tiec 91520 Egly à conclure avec l'Association ARPAJON RUGBY XV,

**PRÉCISE** que la convention est conclue à titre gracieux pour une durée de 3 ans,

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.**

Certifié exécutoire compte  
tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : 18/12/23  
et de la publication le : 18/12/23  
Le Maire



Edouard MATT



Pour extrait certifié conforme  
Le Maire d'Egly

Edouard MATT